DOSSIER DE DEMANDE
ALLOCATION
POUR EVENEMENT FAMILIAL

Formulaire à renvoyer au plus tard 4 mois après la date de l'évènement avec les pièces justificative à :
Région des Pays de la Loire - DRH - Service Données et support – Budget et observatoire
1, rue de la Loire - 44966 NANTES Cedex 9

❶ AGENT REGIONAL

NOM :..... Prénom :.....
Date de naissance : | | Téléphone (facultatif) :
Statut de l'agent : ☐ Titulaire ☐ Non titulaire
Direction : Antenne régionale, préciser le département : ☐ 44 ☐ 49 ☐ 53 ☐ 72 ☐ 85
Lycée : préciser le département : ☐ 44 ☐ 49 ☐ 53 ☐ 72 ☐ 85

❷ MOTIF DE LA DEMANDE

☐ **NAISSANCE OU ADOPTION**
NOM, Prénom Né(e) le : | | ☐ premier enfant
Justificatif à produire **:** Extrait d'acte de naissance (sauf si déjà fourni)

☐ **PACS** Date : | |
Justificatif à produire **:** Copie de l'attestation de PACS (sauf si déjà fourni)

☐ **MARIAGE** Date du mariage **:** | |
Justificatif à produire **:** Copie de l'extrait de mariage (sauf si déjà fourni)

☐ **DECES** du conjoint ou d'un enfant (moins de 21 ans au 31 décembre de l'année en cours), à charge ou non de l'agent
NOM, Prénom de la personne décédée :
Lien de parenté avec l'agent :
Date du décès : | |
Justificatif à produire **:** Copie de l'acte de décès ou extrait d'acte d'état civil (sauf si déjà fourni)

Je soussigné(e) **certifie exact** les éléments portés ci-dessus. Je prends acte que l'administration se réserve le droit de demander toute pièce justificative, et que toute fausse déclaration de ma part, intentionnelle ou non, pourra entraîner le remboursement à l'administration des aides indûment perçues.

Date Signature

<u>Deux agents de la Région des Pays de la Loire,</u> mariés, concubins déclarés ou pacsés, ne peuvent prétendre chacun aux versements de cette prestation sociale.
Le bénéficiaire des Prestations Sociales est celui qui bénéficie du Supplément Familial de Traitement.

RÉSERVÉ A LA DRH

Date de réception :		Code agent :	
Conditions d'éligibilité remplies : ☐ oui ☐ non		Motif de refus :	
☐ Pacs ou Mariage (230€)	☐ Naissance ou adoption :	○ 1er enfant (280€) ○ enfants suivants (200€)	☐ Décès (920€)
Montant attribué :		En paie de :	
Dossier traité le :		Par :	

MAJ : NOVEMBRE 2023

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des prestations d'action sociale. Les destinataires des données sont la Région des Pays de la Loire - la DRH - et le Payeur Régional. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6/01/1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à la DRH.